

ecl

# CAIF infos

BULLETIN  
D'INFORMATION  
ET DE LIAISON  
CONSEIL DES ASSOCIATIONS  
IMMIGRÉES EN FRANCE

Association Agréée  
d'Education Populaire  
46, rue de Montreuil - 75011 PARIS  
☎ 43.72.75.85

JANVIER 1988

Reçu le 11 MARS 1988

## EDITO

**"CAIF-INFOS" aura trois ans en février 1988.**

Il a réussi, avec des hauts et des bas, à se maintenir (en soi c'est déjà un exploit) et à faire en sorte que le plus grand nombre d'associations soit régulièrement informé sur tout ce qui bouge dans l'immigration. Si des améliorations restent à faire dans le contenu et dans la présentation, "CAIF-INFOS" est, encore aujourd'hui, un des rares supports de la presse associative issue de l'immigration, qui peut prétendre couvrir l'ensemble du territoire et même au-delà.

Evidemment et heureusement, il existe d'autres supports de communication tels que les **radios libres** (qui connaissent des difficultés du fait de la fameuse CNCL) ou encore d'autres bulletins, revues (notamment **IM'MDIA, RENCAR, LE CITOYEN**... ainsi que les nombreux bulletins locaux publiés en langue d'origine...). De même, il existe des bulletins édités par les **associations de solidarité** (Clap, FASTI...) qui jouent un rôle important et complémentaire dans le domaine de la presse associative.

Tous ces supports contribuent, indéniablement, au développement de la communication inter-associative. Pourtant ils demeurent encore en deçà des **besoins potentiels** et leur impact reste secondaire, comparé aux autres formes traditionnelles de la communication orale (réunions, bouche à oreille, téléphone "arabe", radio-trottoir...). Que dire alors des populations issues de l'immigration qui, elles, à l'image de la société, sont d'abord de grandes consommatrices de télévision et de grands journaux des pays d'origine. Alors, dans des conditions aussi inégales et face à ces puissants médias, la presse associative militante, engagée dans le **combat pour l'Egalité, les Droits de l'Homme, le Droit de cité**...

"CAIF-INFOS", en se lançant dans la bataille pour une **information différente** a assurément "mis les pieds dans le plat". Depuis trois ans maintenant, il sait qu'il doit faire face aux "faiseurs d'opinion", véritables managers de la communication, y compris dans le mouvement antiraciste. Situation "imagée", en 1985, par un grand quotidien parisien selon lequel nous serions "une souris face à un éléphant".

"CAIF-INFOS", néanmoins, se fait un devoir de rappeler, à la lumière de son expérience, qu'un véritable obstacle existe et qu'il s'agit de déverrouiller : ne faut-il pas débarrasser le mouvement de ses lourdeurs internes que sont ces **mini pouvoirs établis, la langue de bois, cette concurrence sournoise**... lourdeurs auxquelles "CAIF-INFOS" n'échappe pas toujours.

Contradiction extraordinaire que ce boum associatif qui a libéré des expériences inimaginables dans les coins les plus reculés du pays et ces carcans qui freinent toute valorisation et transmission de ces expériences.

Pour battre en brèche ces carcans, "CAIF-INFOS" continuera de "mettre les pieds dans le plat" et souhaite une large coordination de tous ceux qui agissent dans le domaine de communication.

## S O M M A I R E

### ACTUALITE

"ETATS GENERAUX DE L'IMMIGRATION" ... p. 2-3

DROIT D'ASILE : VIGILANCE! ..... p. 7

### VIE ASSOCIATIVE

AG DU CAIF :  
Contribution de l'UTIT (K.J.) ..... p. 4 à 6

### INFOS - AGENDA

« CAIF-INFOS »

1987

une collection reliée

Prix : 30 F (envoi compris)

## □ VERS "LES ETATS GENERAUX DE L'IMMIGRATION" (27, 28 ET 29 MAI 1988)

# MEMOIRE FERTILE

"MEMOIRE FERTILE" est une association qui a été constituée pour prendre en charge l'organisation des "ETATS GENERAUX DE L'IMMIGRATION" qui auront lieu les 27, 28 et 29 mai 1988.

"CAIF-INFO" s'est largement fait l'écho des préparatifs de ces "EGI" et de toutes les Coordinations Nationales qui ont précédé cette dynamique, et ce depuis plus d'un an. Aujourd'hui ces préparatifs s'accroissent et commencent à prendre forme. Le jeudi 14 janvier, une première initiative publique, sous forme d'un "pot", a lancé officiellement cette campagne.

De même, et à l'initiative d'un certain nombre de personnalités, chercheurs, responsables d'associations, un "APPEL" est lancé pour rassembler le soutien de ces "EGI" (voir encadré).

Enfin, une souscription financière (100 F) a été lancée pour soutenir cette importante initiative.

L'association "MEMOIRE FERTILE", qui regroupe plusieurs associations de la Coordination Nationale et sur la base d'un texte de cette coordination, intitulé "Citoyenneté horizon 2000", a élaboré un manifeste et a commencé à travailler sur la mise en place des E.G.I.

### I. LE CONTENU DE L'INITIATIVE

Actuellement, nul ne conteste le fait que les populations issues de l'immigration ont subi des transformations d'importance, remettant en cause bien des concepts sur le "migrant travailleur célibataire", sur l'intégration, le retour et l'insertion...

En fait, ce sont les rapports économiques, politiques, sociaux et culturels qui lient ces populations à la société civile et à l'Etat en France qui sont bouleversés. La place de ces populations dans la société française, leur rapport avec des domaines et des espaces tels que la santé, l'école, le logement, la formation et l'emploi, la participation à la gestion municipale, leur rapport aux droits civiques, à la justice..., sont au cœur du débat actuel en France. Que cela soit à l'occasion d'élections de tous genres ou que cela se fasse à l'initiative de ceux qui sont concernés (manifestations culturelles, luttes contre les expulsions, pour le logement, contre la discrimination, organisation de marches nationales...

### APPEL

Des grèves de la faim contre les expulsions aux marches pour l'égalité à travers la France, des actions de soutien scolaire aux créations d'entreprises, des animations de radios locales privées à celles des associations sportives... nombreuses sont les initiatives à travers lesquelles les jeunes issus de l'immigration affirment leur présence et leur volonté d'insertion dans la société française.

Ces jeunes marquent ainsi de leur empreinte l'histoire politique et sociale de ces dernières années : mobilisés à partir de revendications spécifiques liées à leurs réalités quotidiennes, ils rejoignent des enjeux fondamentaux pour l'avenir de la société française tout entière.

• Nul ne doute aujourd'hui de l'importance de ce phénomène. Cependant, on oublie trop souvent (ils l'oublient eux-mêmes parfois) qu'ils sont aussi les héritiers d'une longue histoire : celle des luttes de leurs pères et de leurs aînés pour l'égalité sociale, luttes qu'ils prolongent et amplifient aujourd'hui ; que ces luttes aient eu pour objet :

- le droit au séjour, contre l'arbitraire administratif ;
- les conditions de travail, les rémunérations et la dignité de salarié dans l'entreprise ;
- le droit au logement ;
- la régularisation des illégaux ;
- le respect de la dignité de la personne face au racisme.

La liste serait trop longue à dresser ici des mouvements sociaux et culturels, initiés par les travailleurs immigrés dès la fin des années soixante et tout au long des années soixante-dix pour la reconnaissance de leurs droits, l'affirmation de leur dignité et, au total, pour le progrès de la démocratie en France.

• Discret et peu visible hier, fortement médiatisé et plus massif aujourd'hui, ce long cheminement qui mène de la revendication de l'égalité sociale des pères à celle de l'accès plein et entier au droit de cité des fils et filles est une des caractéristiques marquantes de l'histoire récente de la société française, une donnée incontournable pour l'avenir de sa démocratie.

• Pourtant, que savons-nous de ces mobilisations, de ces luttes, de ces initiatives passées ?

• Que savons-nous de l'histoire de ces solidarités qui, des usines aux HLM, en passant par les foyers, marquent l'enracinement social, culturel et maintenant politique des populations issues de l'immigration sur la terre de France ?

• Que savons-nous de l'histoire de ce mouvement associatif qui, de cité en cité, invente au quotidien, au plus près des préoccupations des intéressés, une nouvelle manière d'être citoyen ?

- Donner voix au chapitre à ces pratiques multiples et variées.
- Interroger et revivifier cette histoire souterraine, discrète et pourtant essentielle.
- Réfléchir sur cette somme de réalisations, de jalons et d'initiatives.
- Faire admettre la diversité de la société française.
- Renforcer l'esprit d'ouverture et de solidarité.
- En d'autres termes, contribuer à l'élargissement de la démocratie, telle est l'ambition des Etats Généraux de l'Immigration.

Paris, le 12 janvier 1988

En réalité, c'est le devenir de la société française, qui ne peut plus faire l'économie de ce débat, qui est en jeu.

"MEMOIRE FERTILE", interpellée par ce constat, a décidé de tenir les E.G.I. pour les objectifs suivants :

• • •

**En premier lieu**, la société française, les institutions de l'Etat, mais surtout le Mouvement associatif de l'immigration se doivent aujourd'hui de s'interroger sur l'histoire de la présence des populations issues de l'immigration en France et de leur mouvement associatif, de leur impact sur la société et de l'impact de celle-ci sur eux, afin d'apprécier autrement ce bilan.

Ce bilan, bien évidemment, ne saurait être exhaustif ni achevé, mais serait, pour le mouvement associatif en tout cas, un moment de réflexion et de réappropriation de son histoire commune, toutes nationalités confondues, et un moment d'évaluation des tendances et des limites de leur évolution.

• • •

**En second lieu**, il s'agirait de connaître l'état des lieux de la condition socio-économique, politique et culturelle de l'immigration en France à la veille de l'an 2000. L'objectif à atteindre, autant que faire se peut, est celui de déceler les vrais problèmes auxquels ces populations sont confrontées aujourd'hui : problèmes d'emploi et de formation, tant pour les primo-migrants que pour les jeunes issus de l'immigration, problèmes de gestion des parcs locatifs des HLM, problèmes de justice, de sécurité sociale, de santé... Il est important aujourd'hui d'en déterminer l'importance aux fins de se préparer à y apporter les solutions adéquates. Les luttes de l'immigration, exprimant, par-ci, par-là, des revendications sectorielles ou globales, ne sont qu'une démonstration de la volonté collective de communautés se comptant par millions d'être reconnues dans leurs droits.

L'état des lieux de cette situation, l'inventaire de ces problèmes sont une condition à une réponse homogène aux problèmes posés par ces populations et que la société française devrait résoudre.

• • •

**En troisième lieu**, il appartient à ceux qui sont concernés et qui ont choisi d'agir de manière collective, organisée, de se prononcer sur la place qu'ils revendiquent dans la société française. Le dernier débat sur la nationalité, les questions posées sur le droit de vote, la question de la citoyenneté sont des éléments qui interpellent les témoins de ces deux décennies passées : les décideurs, les associations, les chercheurs et les experts.

Bilan, état des lieux et prospective pour une nouvelle citoyenneté sont donc les éléments clés des E.G.I.

**MEMOIRE FERTILE** entend vérifier à travers les E.G.I. l'hypothèse selon laquelle l'immigration, à travers le mouvement associatif diversifié qu'elle s'est forgée durant les deux décennies passées, est à même aujourd'hui non seulement de faire acte de présence, mais de faire surtout la démonstration de sa maturité et de réaliser sur six mois de préparation et trois journées de rencontres un espace de profonde réflexion en y associant divers partenaires.

## II. LA REALISATION DES E.G.I.

Dès le départ, le choix s'est fait sur les conditions de réussite de l'initiative :

- l'organisation des E.G.I. est ponctuelle ;
- l'ouverture est un principe majeur ;
- l'objectif n'est pas d'en faire un espace de mobilisation, de revendication, mais un moment de réflexion sur la base d'apports de témoins, d'experts et surtout des expériences de terrains (associations).

## III. LA DEMARCHE

### UNE INITIATIVE A PLUSIEURS PARTENAIRES

Les E.G.I. se donnent pour objectifs de réunir et de faire débattre plusieurs types de partenaires :

**1. Le tissu associatif**, et ce, quels que soient la taille, les terrains d'intervention et les objectifs des associations.

**2. Des témoins** qui ont animé ou initié durant les deux dernières décennies des initiatives importantes et des mouvements marquants.

**3. Des experts** qui sont soit des chercheurs, des décideurs ou des personnalités qualifiées en raison de leur expérience, engagement professionnel ou militant.

Ces partenaires sont conviés aux débats des E.G.I., mais aussi invités à s'associer aux divers travaux préparatoires.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec un groupe d'amis et d'experts. Un projet d'appel de personnalités a été rédigé et va commencer à circuler. Des discussions ont eu lieu avec plusieurs fédérations d'associations : Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), Fondation pour la vie associative (FONDA), Fédération des Centres Sociaux, CIEMI... D'autres rendez-vous ont été pris.

### UN OUTIL DE PREPARATION : LE BULLETIN DES E.G.I.

D'ici la tenue des E.G.I. (fin mai), quatre bulletins vont être édités le 5 février, le 5 mars, le 5 avril et le 5 mai. Le bulletin rendra compte de l'avancée des travaux : rencontres avec les partenaires, initiatives et contacts dans les régions...

Toute information touchant de près ou de loin aux E.G.I. peut évidemment y être insérée si elle parvient au plus tard le 30 du mois précédant la sortie du bulletin.

### UNE METHODE DE TRAVAIL : LES BILANS ET LES CONTRIBUTIONS ECRITES

L'ambition affichée par les E.G.I. ne peut être réalisée que si elle est précédée par un intense travail de réflexion et de débat. C'est pourquoi **MEMOIRE FERTILE** s'emploiera dès début février à faire circuler entre les partenaires tous les textes qui lui seront communiqués. Les textes peuvent être soit des bilans partiels (portant sur un mouvement, une expérience précise, une communauté ou une association) ou globaux portant sur une longue période historique ou une question.

Les contributions d'ordre prospectif (concernant les enjeux et les évolutions des années à venir) seront elles aussi communiquées. Ces textes seront joints aux bulletins. Une douzaine de textes sont d'ores et déjà en cours de rédaction. (suite p. 8)

## □ A.G. DU CAIF

### CONTRIBUTION DE L'U.T.I.T. (K. JENDOUBI)

*Le CAIF prépare son ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE pour les 2 et 3 avril 1988.*

*Certes, le débat concerne, en premier lieu, les associations membres. Mais il n'en intéresse pas moins l'ensemble du mouvement associatif. Ainsi, et en vue d'une bonne préparation, il a été prévu l'organisation d'un "FORUM INTERNE" (le 13 février) sur le thème : "Pratiques inter-associatives et inter-communautaires, le rôle du CAIF".*

*"CAIF-INFOS" est un support qui peut et doit contribuer au débat en ouvrant ses colonnes aux divers points de vue des associations membres du CAIF. Dans ce numéro, nous publions un très large extrait d'un texte proposé par l'Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (UTIT), intitulé "Le mouvement associatif immigré : à la recherche d'une reconversion réussie". D'autres contributions suivront dans les prochains numéros.*

#### LE CAIF : UN POLE ASSOCIATIF A LA CROISEE DES CHEMINS

Le CAIF est une expérience qui a prolongé celle de la MTI tout en la développant et qui a marqué une évolution nécessaire des mentalités et des structures. Mais, c'est précisément parce que le CAIF est l'émanation des associations, qu'il vit des rigidités qu'il faudrait dépasser.

Plus de deux ans d'existence, le CAIF traverse, comme tout le MATI et à son image, une période sensible.

D'un lieu de rencontre, de coordination et d'action, le CAIF tend actuellement à devenir une **institution procurant des services** aux associations membres : information, formation, défense des droits... Ainsi sont construits quelques éléments nécessaires (infrastructure) de ce qu'on a appelé l'autonomie, condition indispensable pour le secteur associatif.

Certes, il y a là un risque que le CAIF se détache des associations membres et devienne un appareil, une administration et une structure au-dessus d'elles. Mais n'y a-t-il pas là une évolution nécessaire à encourager dans la mesure où le CAIF s'ouvre à l'extérieur et proclame son ambition de servir l'ensemble du secteur associatif immigré. Pour mener à bien cette œuvre (qui est aussi un combat), il faudrait redéfinir les objectifs du CAIF et le doter de moyens adéquats, base sur laquelle de nouveaux types

de relations doivent être précisés entre le CAIF et les associations membres.

Le CAIF, enfant légitime des quatorze associations qui le composent (et demain, celui d'autres associations), doit-il se limiter à elles? Ou bien les associations membres doivent-elles – et c'est en leur honneur – propulser le CAIF vers l'ambition d'être le point de rencontre et le centre d'intérêt du monde associatif issu de l'immigration.

CAIF, infrastructure au service d'un club associatif restreint... ou CAIF instrument de promotion de la vie associative dans son ensemble? La différence ne porte pas sur le fond, car les deux approches se complètent : la première est une condition suffisante et la deuxième une condition nécessaire. La divergence existe dans les priorités et le passage d'une étape à une autre de l'évolution du CAIF en liaison avec le monde associatif issu de l'immigration et de l'environnement politique, social, économique et culturel.

#### A. LE RETOUR AUX SOURCES

Le CAIF est, d'abord, une approche inter-associatif née de la nécessité du regroupement. Il est donc amené – objectivement – à dépasser les frontières rigides des associations fondées soit sur des activités sectorielles, soit sur l'appartenance à une nationalité.

Il serait illusoire que de faire du CAIF une somme arithmétique des

associations qui le composent, de leurs pratiques et de leurs positions. On risque alors d'aboutir à la formation d'un groupe hétérogène renfermé sur lui-même, miné par ses propres contradictions et, somme toute, incapable de faire la synthèse des différentes sensibilités. Bref, un outil aveugle agissant au jour le jour.

#### B. DES RIGIDITES A DEPASSER

Et pour cause certaines rigidités et lourdeurs existent.

Ainsi, les associations ont développé depuis plusieurs années une approche qu'on peut qualifier de "boutiquières" où le sauve-qui-peut semble être la devise.

Passées du stade de défense de leur existence même à celui de la survie, les associations ont connu une mutation de taille : la normalisation. D'un phénomène rare, les associations sont devenues multiples et doivent obéir à un minimum de règles de fonctionnement et d'adaptation. Elles tendent toutes à devenir comme leurs consœurs françaises : une administration, des projets bien élaborés, une reconnaissance...

Mais cette tendance normale s'est doublée d'une volonté d'apaisement du caractère combattif qu'elles avaient connu avant leur reconnaissance de droit. Cette évolution s'est faite aux dépens des anciennes formes d'action favorisant la négociation à la manif, les contacts avec l'administration à la mobilisation des intéressés ne réussissant que rarement à allier les deux formes à la fois.

Autre rigidité est celle, relative à la base nationale des associations membres. Cet élément est, parfois, tellement présent qu'il arrive à constituer une entrave à la dynamique d'ensemble du CAIF du fait du consensus.

Couplés, les deux éléments indiqués ci-dessus incitent les associations à agir en terme d'influence et de pouvoir. Chose légitime, mais qui manque d'ambition dans la mesure où elle rend l'engagement de chaque association non pas en fonction des enjeux d'ensemble auxquels le CAIF doit faire face, mais seulement en fonction d'un intérêt limité.

### C. UN CONSTAT S'IMPOSE

Les associations, dites traditionnelles, n'ont pas réussi à faire l'équilibre (faut-il le faire ?) entre l'appartenance aux pays d'origine et leur autonomie dans le monde de l'immigration qui constitue l'expression de leur implication dans la vie politique, sociale et culturelle en France. Ce qui a produit une stratégie floue qui leur impose une sorte de balancier dans lequel l'élément national et la réalité de l'immigration se partagent, selon le moment, la priorité.

Faut-il réfléchir et entreprendre un réaménagement rendu nécessaire sur la base des mutations et de la réalité de l'immigration ?

Il y a là une réalité à découvrir. A force de la constater sans l'intégrer, les associations dites traditionnelles risquent de devenir, lentement mais sûrement, une sortie de club du troisième âge associatif. C'est un choix possible que de choisir être des primo-migrés nostalgiques. Cependant, il s'agit là d'un choix critiquable à plus d'un titre, puisqu'il ne répond pas aux exigences de la situation. D'autant plus que se sont développés des pratiques et des conflits inter-associatifs très dommageables à l'action associative même. C'est ainsi que les relations entre les associations d'une même nationalité se répercutent sur la dynamique du CAIF en freinant, la plupart du temps, son élan. Pis encore, des tensions inter-nationalités, certes sournoises et souterraines, viennent s'y ajouter. On dira toujours "qu'on peut travailler ensemble", il est nécessaire qu'on arme cette volonté par une stratégie au service de l'immigration. On n'en est pas encore là car les dures réalités des associations nous appellent à plus de réalisme et de pragmatisme.

Cependant, il existe un terrain d'entente et d'action commune (objectivement). Pour l'aborder, il faudrait que le CAIF et les associations membres s'éloignent du corporatisme associatif qui nous guette et nous renferme sur nous-même pour devenir une approche et un instrument multi-associatifs, ayant l'ambition d'intégrer dans son champs l'ensemble du MATI. Là se trouve une condition fondamentale pour que la reconversion nécessaire des associations issues de l'immigration soit réalisée dans les meilleures conditions et bénéficie au plus large éventail.

### DES PROPOSITIONS

Il nous apparaît fondamental de commencer par **établir un constat** sur la base de l'expérience vécue depuis la dernière AG du CAIF. Ce constat ne peut être que la synthèse (possible) des différents bilans.

Cependant, cette réflexion de l'ensemble des associations membres du CAIF devrait aboutir à **analyser l'environnement** afin de nous situer sur l'échiquier français (voire européen).

Il y a, enfin, l'analyse des forces (les atouts) et des faiblesses du CAIF pour pouvoir définir **son rôle et élaborer ses projets**.

#### A. UN MINIMUM COMMUN

L'idée du regroupement doit être sauvegardée (voire développée). Cependant, cela ne signifie pas l'union. Le CAIF ne peut pas représenter l'ensemble des associations d'une façon absolue.

Il faudrait donc définir les champs d'activités qui exprimeraient les centres d'intérêts communs. C'est la base sur laquelle le CAIF doit être un **instrument au service des associations issues de l'immigration**.

#### B. UN PROJET POUR LE CAIF

Il comporte la redéfinition du CAIF, des domaines de son intervention et les moyens dont il dispose.

##### 1. Redéfinir le CAIF

On propose trois idées pour la redéfinition du CAIF :

- **Le CAIF est un lieu de concertation et de coordination entre les associations (membres et non-membres)** sur les principales questions relatives à l'immigration dans la société française (et en Europe). Ainsi, l'idée du forum nous semble être le moyen adéquat qu'on devrait le multiplier dans l'année. Ainsi, on pourrait imaginer qu'il y ait quatre forum par an rassemblant le maximum d'associations sur des thèmes communs.

- **Le CAIF est un intermédiaire entre les associations et les institutions** (politiques, sociales, culturelles...), intermédiaire qui doit être **investi d'un pouvoir de représentation dans un certain nombre de domaines** reflétant des centres d'intérêt communs :

- par rapport aux pouvoirs publics, le CAIF exprimerait les préoccupations des associations. Ce qui suppose que la concertation ait lieu et que l'information circule ;

- par rapport aux partenaires politiques, syndicaux et associatif, le CAIF ferait connaître les associations et leurs activités afin de trouver avec ces partenaires des terrains d'action et de collaboration ;

- par rapport aux administrations, le CAIF, outre ses propres projets, aurait pour rôle de défendre les projets des associations mêmes. Il y a là une obligation qui découle du rôle du CAIF en tant qu'instrument au service des associations.

- **Le CAIF, instrument de promotion de la vie associative.**

Il s'agit de mettre en valeur les projets propres des associations et de promouvoir les potentialités (individuelles et collectives) issues de l'immigration.

Afin de jouer son triple rôle efficacement, le CAIF doit voir ses domaines d'action définis et doit se doter des moyens adéquats.

#### 2. Les domaines de l'action du CAIF

L'expérience nous montre les principales préoccupations communes au MATI.

- **L'information** : c'est un domaine vital dans lequel le principe de la circulation des informations doit être la règle, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des associations membres.

Il s'agit, en particulier, de développer l'image des associations et de promouvoir leurs projets et activités.

De participer aux grands débats qui se déroulent en France en associant toutes les potentialités issues des communautés immigrées.

- **La formation** : c'est une bataille de grande importance qui ne se limiterait pas à la formation des responsables associatifs (qui reste indispensable) mais qui devrait s'ouvrir sur l'environnement (politique, économique, sociale...).

Finaliser la formation devrait être l'objectif premier du CAIF d'autant plus que les restructurations économiques nous lancent des défis apparemment insurmontables.

- **La défense des droits** : deux axes pourraient être définis :

- la défense propre des cas auprès des autorités et la recherche des solutions à des problèmes posés par le public ;

- la sensibilisation des associations.

La liste des domaines d'action du CAIF pourrait être étendue à d'autres préoccupations et besoins.

Cependant, il y a toujours la nécessité de mener la réflexion et d'échanger les expériences dans toutes les activités menées.

### C. LES MOYENS

Outre la réflexion continue, un instrument comme le CAIF ne peut garantir son efficacité et répondre aux besoins et aux attentes de son public qu'en se dotant des moyens.

#### Les moyens organisationnels

L'expérience a mis en relief l'inadéquation des structures par rapport à l'ambition donnée au CAIF, ainsi que les rigidités pesantes et parfois étouffantes liées à la réalité même des associations membres.

Il faudrait donc doter le CAIF de structures capables de les libérer de ses rigidités et de lui garantir les meilleures conditions de l'accomplissement des tâches dont il a la charge.

Il faudrait commencer d'abord par

#### Normaliser le CAIF

En effet, le CAIF ne peut plus (et ne doit pas être) une super-association au-dessus des autres. Il est une association comme les autres, investie d'un certain nombre de missions cependant que ses membres sont des associations.

Un conseil d'administration composé de représentants de ces associations (dont les mandats leur appartiennent) et doté d'un pouvoir de tout CA suffira largement pour définir les orientations du CAIF. Un bureau (c'est-à-dire une équipe) se charge d'exécuter les projets et de rendre compte (périodiquement) de ses travaux.

#### Autonomiser le CAIF

Peut-on imaginer que l'autonomie dans le sens où on l'entend n'est pas valable pour le CAIF?

Une équipe ne peut pas travailler si elle n'a pas les garanties nécessaires (en particulier l'autonomie) dans le cadre des orientations définies par le CA.

Il faudrait couper court avec l'idée qui a prévalu jusqu'à nos jours et qui est relative au contrôle politique : un CP qui contrôle un secrétariat, lequel contrôle les permanents et l'ensemble des moyens du CAIF.

Ce n'est pas l'idée du contrôle qui est mise en cause, mais la façon dont elle est exercée. On a toujours pensé que, par exemple, seuls les permanents et le matériel représentent des moyens, éliminant, de la sorte, les structures mises en place, considérées comme des instances de "digestion".

En fait, ce qui semble se passer au CAIF, c'est une vacation de pouvoir par un transfert de compétence d'une structure à une autre. Le véritable CP est le secrétariat et le véritable secrétariat est constitué par les permanents. Ce transfert de compétence a abouti à un blocage.

Il faudrait donc rétablir les choses : seul le CA est l'instance de contrôle. Le secrétariat (le bureau ou l'équipe) devrait intégrer les moyens mis en œuvre pour la réalisation des objectifs définis par le CA.

Il y a aussi une anomalie qui devrait disparaître. Les membres du bureau (l'équipe) et en particulier les fonctions les plus importantes (président, secrétaire général et trésorier) doivent se consacrer totalement à leurs tâches. Sinon comment peuvent-ils travailler si on connaît les conditions objectives liées à leurs vies. Ces trois fonctions doivent être assurées par des permanents salariés. Les solutions existent pour pallier aux rigidités juridiques. Il n'y a qu'à voir comment les associations françaises arrivent à trouver les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

#### Les moyens humains

Nul doute que la qualité des personnes composant l'équipe du CAIF joue un rôle important, voire déterminant. Le profil de ceux qui auront la charge d'animer et de gérer (dans le sens le plus large) devrait, à notre avis, se composer de deux éléments :

- l'expérience et l'appartenance au mouvement associatif issu de l'immigration,
- la compétence tant sur le plan général que technique.

Des femmes et des hommes formés et expérimentés, ayant conscience de l'importance du rôle du CAIF, mais aussi compétents dans leurs domaines respectifs, existent dans les milieux de l'immigration. C'est à nous de les découvrir et de mettre leur savoir-faire au service des causes qu'on défend.

#### Les moyens financiers et techniques

Par moyens financiers, on entend, bien sûr, les ressources financières. Or, l'idée dominante consiste à croire que seules les subventions accordées selon la bonne volonté des pouvoirs constituent l'élément déterminant. Certes, il y a une part de vérité dans cette affirmation, dans la mesure où les associations issues de l'immigration auront, pour un certain temps, besoin de l'aide de l'Etat. Cependant, cet état des choses induit une dépendance financière qui risque d'être mortelle à plus ou moins longue échéance.

Bien sûr, on a réfléchi à plusieurs reprises sur l'auto-financement. Bien sûr on est conscient de notre grave dépendance. Cependant, on n'a rien fait ou presque.

Il faudrait nous acheminer vers la **diversification des ressources de nos associations**. Il y a les efforts de chaque association. Mais ils sont insuffisants. Seul, dans l'état actuel des choses, le CAIF, parce que c'est un regroupement, peut être un outil et un support qui, dans un premier temps, limiterait les conséquences de notre dépendance financière et, dans un second temps, mettrait les associations sur les pistes de l'autofinancement.

Il y a, dans ce domaine, quelques idées à explorer :

- développer les ressources propres au CAIF : que le CAIF devienne un prestataire de services. La proposition de constituer des boutiques est une voie possible ;

- définir une politique de dépenses : on oublie souvent son importance. Elle exige que les projets soient, tous, budgétisés. Cela permettrait à la fois une meilleure gestion des ressources et, surtout, un contrôle sain et efficace de leurs utilisations ;

- enfin, être animé par un souci d'efficacité et de rendement. La constitution d'un fond de garantie (ou un fond équivalent) est plus que jamais à l'ordre du jour. La mauvaise utilisation de la trésorerie (que pour une part importante à l'esprit boutique) atteint ses limites, voire elle constitue un danger. Des solutions existent. Cela dépendra de nous.

## □ DROIT D'ASILE : VIGILANCE !

Ces dernières années, en France, le droit d'asile est périodiquement remis en cause. Hier les Basques, les Libanais et Palestiniens, aujourd'hui les Iraniens, les Turcs...

Pour faire face à cette situation inadmissible d'atteinte aux Droits de l'Homme, de nombreuses organisations ont décidé de se mobiliser et ont constitué une « Commission de Sauvegarde du Droit d'Asile » (CSDA) qui a rapidement demandé audience au président de la République ainsi qu'au Premier ministre ; d'organiser un rassemblement (qui a été annulé du fait du recul du gouvernement) ; de constituer un Groupe de Travail qui a rédigé un "APPEL" signé par plusieurs dizaines d'associations (voir ci-dessous).

La commission a décidé, quant à elle, de poursuivre l'action et rester vigilante pour la suite des événements.

Par ailleurs, les associations d'immigrés turcs en France ont, de leur côté, lancé une « Initiative de Sauvegarde du Droit d'Asile » (voir encadré).

### Communiqué

Nous nous trouvons face à une réalité telle qu'au bi-centenaire de la Révolution française, les dirigeants du gouvernement peuvent, sans hésiter, bafouer les droits de l'homme. Les gens ayant réussi à fuir les gouvernements répressifs ne reconnaissent ni les lois, ni le droit dans leurs pays, sont aussi confrontés malheureusement ici à de tels problèmes. Les dirigeants de la France les traitent comme des esclaves.

D'une part les dirigeants, au nom des Droits de l'Homme, s'emploient à libérer les otages au Liban et, d'autre part, appliquent les mêmes méthodes que les ravisseurs au Liban, à l'encontre des réfugiés politiques dont ils doivent normalement assurer la sécurité ; ils les utilisent comme monnaie d'échange.

En règle générale, une pression constante est maintenue sur les étrangers, et les récentes expulsions sont le point culminant de cette politique.

Une partie de la population qui travaille, paie des impôts dans ce pays, est soumise à des lois d'exceptions telle la loi sur les étrangers. Or, dans un pays où sont promulguées des lois d'exceptions pour les étrangers, c'est la démocratie et les droits de l'homme qui se trouvent menacés. « Liberté, égalité, fraternité » est une devise qui ne s'applique pas à nous autres, étrangers vivant en France.

Nous ne sommes ni libres, ni égaux et nous ne sommes pas reconnus comme des frères.

En réalité nous ne sommes pas les seuls à être concernés par cet état de fait qui est le problème de la société tout entière. La pression que nous subissons est un danger pour la démocratie et les droits de l'homme.

Heureusement qu'un grand nombre de personnes est au courant de cette réalité. Nous suivons avec respect l'attitude de l'opinion publique démocratique française face à l'expulsion de 17 réfugiés.

Nous, associations des travailleurs de Turquie et du Kurdistan de Turquie ATT (Association des Travailleurs de Turquie), ATTF-93 (Association Amicale des Travailleurs Turcs et Français), FIB (Association des Progressistes de Turquie), FTIB (Union des Travailleurs de Turquie en France), Halveki (La Maison du Peuple) et KOMKAR (Association des Travailleurs du Kurdistan en France), nous venons de constituer en commun une "INITIATIVE DE SAUVEGARDE DU DROIT D'ASILE" pour préserver nos droits. Notre initiative s'opposera aux agressions de toute sorte contre le droit d'asile ; elle est prête, par ailleurs, à collaborer avec toutes les personnes respectueuses des principes démocratiques et des droits de l'homme.

Adresses de contact :

- A.T.T. 67, rue de Dunkerque, 75009 Paris

Tél. : (1) 42.81.01.83

- HALVEKI 18, rue de l'Echiquier, 75010 Paris

Tél. : (1) 42.46.23.79

### A l'appel de la Commission de Sauvegarde du Droit d'Asile

Quatorze réfugiés iraniens et trois tucs dont deux kurdes ont été expulsés le 8 décembre 1987 à destination du Gabon.

Déjà les conditions brutales dans lesquelles ont été opérées arrestations et expulsions comme le recours manifestement abusif à la procédure d'urgence absolue avaient soulevé de vives inquiétudes.

Aujourd'hui, la décision du gouvernement d'autoriser sept des personnes expulsées à revenir sur le territoire français confirme que ces mesures d'expulsion n'ont aucune justification réelle et constituent une violation de fait et de droit de la Convention de Genève et des engagements de la France. Nous constatons de plus que huit autres personnes ont été contraintes de se rendre en Espagne.

C'est l'honneur de la France, qui a toujours proclamé son attachement au Droit d'Asile sur les territoires de la République pour toute personne persécutée en raison de sa race, de sa religion ou de ses opinions politiques, et une certaine idée de la Démocratie qui sont mis à mal.

**Les organisations soussignées réaffirment que l'exercice du Droit d'Asile ne peut faire l'objet d'un marchandage et demandent que, sans exception, toutes les personnes expulsées puissent revenir en France et soient pleinement rétablies dans leurs droits.**

ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) ;  
Accueil et Promotion ;  
Accueil et Soutien ;  
A.F.J.D. (Association Française des Juristes Démocrates) ;  
A.M.P.S.R.F. (Association d'Accueil aux Médecins et Personnels de Santé Réfugiés en France) ;  
Article 31 ;  
Association Henri Curjel ;  
Association La Mémoire Courte ;  
Association Les Travailleurs Algériens en France ;  
Association "Israël-Palestine vivront" ;  
A.T.F. (Association des Tunisiens en France) ;  
A.T.T. (Association des Travailleurs Turcs) ;  
A.V.R.E. (Association des Victimes de la Répression en Exil) ;  
C.A.I.F. (Conseil des Associations d'Immigrés en France) ;  
C.C.P.F. (Association des Communautés Portugaises en France) ;  
CEDETIM (Centre de documentation et d'information anti-impérialiste) ;  
Centre France-Asie ;  
C.I.E.M.I. (Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales) ;  
CIMADE (Service Ecuménique d'Entraide) ;  
C.I.N.E.L. (Comité d'Initiatives pour de Nouveaux Espaces de Libertés) ;  
C.L.A. (Comité des Réfugiés Politiques Latino-Américains) ;  
CNAFAL (Comité National des Associations Familiales Laïques) ;  
COMEDE (Comité Médical pour les Exilés) ;  
Comité de Coordination Tamoul-France ;  
Commission Diocésaine "Justice à Paris" ;  
C.O.S. (Centre d'Orientation Sociale) ;  
C.O.S.E.C.H. (Commission de Solidarité Européenne avec le Chili) ;  
CRARDDA (Comité Rhodanien d'Accueil des Réfugiés et de Défense du Droit d'Asile) ;  
C.S.E.I. (Commission Sociale Economique Internationale de la Fédération Protestante de France) ;  
C.S.F. (Confédération Syndicale des Familles) ;  
Enfants Réfugiés du Monde ;  
F.A.E.E.F. (Fédération d'Associations d'Immigrés Espagnols en France) ;  
FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés) ;  
F.C.P.E. (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) ;  
Fédération Nationale Léo Lagrange ;

F.E.N. (Fédération de l'Education Nationale) ;  
F.E.N. (section de Gironde, Savoie) ;  
FETRANI (Fédération des Travailleurs Africains Noirs Immigrés) ;  
F.I.D.L. (Fédération Indépendante Démocratique des Lycéens) ;  
France-Amérique latine ;  
France Terre d'Asile ;  
G.A.S. (Groupe Accueil et Solidarité) ;  
G.I.S.T.I. (Groupe d'Information et de Soutien des Travailleurs Immigrés) ;  
G.S.I. (Groupe de Solidarité Internationaliste) ;  
IM/MEDIA (agence d'information) ;  
Intersyndicale CGT-CFDT, Cimade, FTDA, OFPRA, Secours Catholique et SSAE ;  
J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) ;  
J.O.C.F. (Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine) ;  
Justice et Paix ;  
La Lettre ;  
La Mémoire Courte ;  
L.D.H. (Ligue des Droits de l'Homme) ;  
L.F.E.E.P. (Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente) ;  
M.A.N. (Mouvement Action Non-Violente) ;  
M.D.P.L. (Mouvement pour le Désarmement, la Paix et la Liberté) ;  
Médecins sans Frontières ;  
Migrations Santé ;  
Mission Populaire Evangélique de France ;  
M.R.A.P. (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) ;  
S.A.F. (Syndicat des Avocats de France) ;  
SARDAM (Solidarité et Accueil des Réfugiés et Demandeurs d'Asile à Marseille) ;  
S.F.M. (Solidarité Français-Migrants) ;  
S.G.E.N. (Syndicat Général de l'Education Nationale) ;  
SITI (Service Interdiocésain des Travailleurs Immigrés - Pastorale des Migrants) ;  
S.M. (Syndicat de la Magistrature) ;  
S.N.C.S. (Syndicat National des Chercheurs Scientifiques) ;  
SNE-SUP (Syndicat National de l'Enseignement Supérieur) ;  
S.N.I. (Syndicat National des Instituteurs) ;  
SOLIDAM (Solidarité et Amitié entre les peuples français et algériens) ;  
S.U.I. (Syndicat Unifié des Impôts) ;  
U.C.J.G. (Union Chrétienne de Jeunes Gens) ;  
U.T.A.F. (Union des Travailleurs d'Afrique Noire) ;  
U.T.I.T. (Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens).

Commission de Sauvegarde du Droit d'Asile  
c/o France Terre d'Asile - 4-6, passage Louis-Philippe  
75011 PARIS Tél. : (1) 48.07.10.10

## □ ETATS GENERAUX

(suite de la page 3)

### IV. L'ETAT ACTUEL DES TRAVAUX PREPARATOIRES

#### Sur le plan de l'organisation

1. Le groupe porteur constitué actuellement d'une quinzaine de personnes se réunit une fois toutes les semaines pour décider de la politique de préparation aux E.G.I.

2. Le comité d'animation (six personnes) qui se réunit tous les jours exécute les décisions du groupe porteur et assure le suivi quotidien des préparatifs :

- recherche des financiers,
- contacts avec les partenaires,
- élaboration des supports et matériels de propagande,
- confection de quelques textes,
- organisation des rapports avec les médias,
- etc.

3. Une réunion nouvelle avec les dix régions de France.

4. Chaque région a une organisation autonome qui doit aboutir à un comité local de préparation.

CAIF-INFOS  
46, rue de Montreuil  
75011 PARIS  
☎ 43.72.75.85

DIRECTEUR DE PUBLICATION :  
OMORES Thomas

SECRETAIRE DE REDACTION :  
DRIDI Mohsen

COMITE DE REDACTION :  
MELLOUK Mohamed Taha  
BOUAZIZI Abderrazak  
SOUCHEYRE Juliette  
FERREIRA RIOS Luis Filipe

PHOTOCOMPOSITION :  
AS photocompo 47.97.79.12

IMPRIMERIE :  
EDIT 71  
22, rue d'Annam, 75020 Paris  
☎ 46.36.89.09

DEPOT LEGAL :  
1<sup>er</sup> TRIMESTRE 88  
ISSN 0981-7484

### RAPPEL

*Une nouvelle rubrique :*

Les associations qui souhaitent participer à la réalisation de la nouvelle rubrique :

### « Les associations vues par elles-mêmes »

(voir CAIF-INFOS juin 87)

doivent le faire savoir assez rapidement.

MARS	<input type="checkbox"/>	SEPT.	<input type="checkbox"/>
AVRIL	<input type="checkbox"/>	OCT.	<input type="checkbox"/>
MAI	<input type="checkbox"/>	NOV.	<input type="checkbox"/>
JUIN 88	<input type="checkbox"/>	DEC.	<input type="checkbox"/>

AUX LECTEURS,  
AUX ASSOCIATIONS,

### « CAIF-INFOS »

### DOSSIER SPECIAL

« Les Associations issues de l'Immigration en Europe : une réalité incontournable, une coordination à construire. »

**Juin 87, 12 p. Prix : 5 F.**

*A commander au CAIF.*

## « CAIF-INFOS » 1987

• • •

**une collection reliée**

**Prix : 30 F (envoi compris)**

### BULLETIN D'ABONNEMENT

à renvoyer à "CAIF-INFO",  
46, rue de Montreuil, 75011 Paris

NOM \_\_\_\_\_

Association \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Je désire  m'abonner  me réabonner  
pour 1 an à "CAIF-INFOS"

Ci-joint mon règlement par chèque bancaire ou postal

Abonnement simple ..... 50 F  
 Abonnement de soutien ..... 100 F